



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseil supérieur de la marine marchande

SÉANCE PLÉNIÈRE

Jeudi 12 décembre 2019 de 14h 00 à 18h 30
Hôtel de Roquelaure – Salle 6017 -
244, boulevard St Germain 75 007 Paris

Ordre du jour :

1. **14h 00 à 14h 10** : Approbation du compte rendu de la séance du 4 juillet 2019 ;
2. **14h 10 à 14h 15** : Approbation du projet de calendrier prévisionnel des séances plénières du Conseil en 2020 ;
3. **14h 15 à 14h 30** : Examen pour avis du projet de décret, pris en application de l'article L 5435-1 du code des transports, relatif à la mise en œuvre de la convention internationale de 2010 sur les substances nocives et potentiellement dangereuses. Présentation par la direction des affaires maritimes
4. **14h 30 à 14h 45** : Examen pour avis du projet de décret relatif au permis d'armement. Présentation par la direction des affaires maritimes ;
5. **14h 45 à 15h 15** : Examen pour avis du projet d'ordonnance transposant la directive européenne n°2018/131, relatif à la garantie financière décès et incapacité, et à l'abandon des gens de mer. Présentation par la direction des affaires maritimes ;
6. **15h 15 à 15h 45** : Modification du décret n°84-810 du 30 août 1984 relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à la prévention de la pollution, à la sûreté et à la certification sociale des navires, et notamment sur les amendements associés à la délocalisation des décisions individuelles. Présentation par la direction des affaires maritimes ;
7. **15h 45 à 16h 15** : Examen pour avis du projet de décret portant diverses dispositions relatives aux ports et ayant pour objet une amélioration de la gouvernance des grands ports maritimes, du port maritime de Mayotte et du port maritime de Saint-Pierre-et-Miquelon. Présentation par la direction des services de transport ;
8. **16h 15 à 16h 45** : Examen pour avis de l'article 2 du décret d'application de l'article 11 de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises dite PACTE qui harmonise les règles de décompte des effectifs des entreprises et de franchissement de seuils d'effectif. Présentation par le ministère des finances ;
9. **16h 45 à 17h 30** : Présentation par **M. Trift**, sous-directeur des ports du transport fluvial, « la stratégie nationale portuaire » ;
10. **17h 30 à 18h 00** : Présentation des travaux du groupe de travail relatif à « la contribution de l'industrie du transport maritime à la transition écologique » par le rapporteur **M. Segura**, ambassadeur des océans ;
11. **18h 00 à 18h 30** : Questions diverses.

